

ECOFI CHOIX RESPONSABLE AUDACE - H

Actions de pays de la zone Euro

Mai 2026

Objectif de gestion

FCPE nourricier de la SICAV ISR ECOFI SMART TRANSITION investie en actions des pays de la zone Euro retenues selon des critères financiers et ESG excluant les entreprises qui produisent ou commercialisent des armes de guerre. Il cherche à battre le FCI EMU 50 dividendes réinvestis.

Actions

Actif net du fonds (en M€)	28,04	Exposition risque actions (%)	100,55	Exposition devises (%)	0,00
Valeur liquidative (€)	25,00	Volatilité OPC (%)	12,57	SCR OPC (%)	42,61
Performance nette mois	+3,95%	Volatilité indice (%)	13,98	Nombre de lignes	1
Performance nette YTD	+3,86%	Beta	1,05	Note PRISME	7,06
Investissements durables (%) - SFDR	100,00	Ratio de Sharpe	0,57		

Miguel Rodrigues
Gérant



SRI *

1 2 3 4 5 6 7

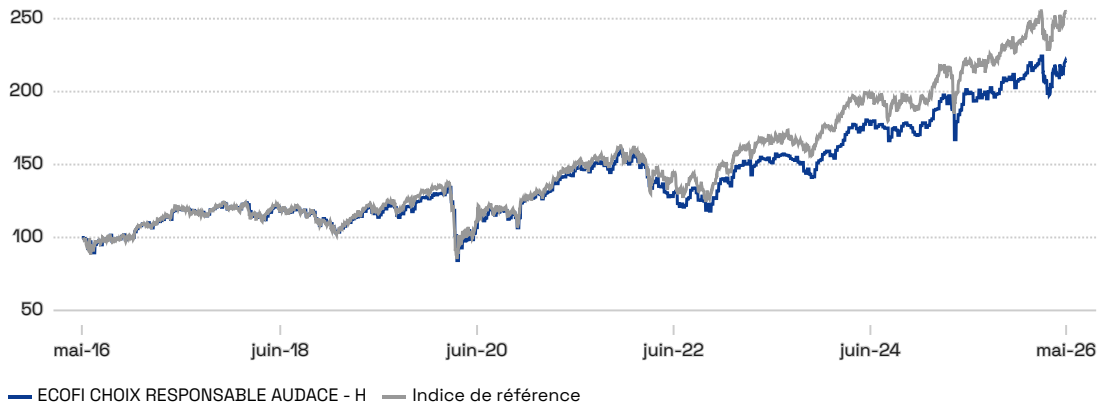
Horizon de placement
5 ans

Zone d'investissement
Zone Euro

Code ISIN
FR0010878744

Evolution de la valeur liquidative

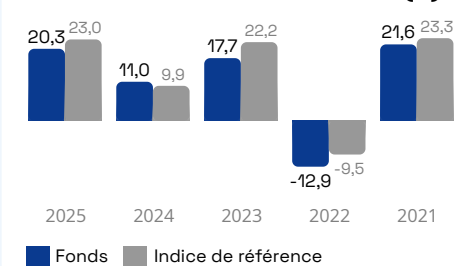
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



Performances nettes glissantes

en %		YTD	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	Performance	+3,86	+3,95	-1,50	+6,75	+11,31	+46,28	+51,79	+121,04
	Volatilité					+12,57	+14,24	+15,44	+17,77
Indice de référence	Performance	+6,81	+3,38	+0,01	+9,19	+15,84	+55,51	+70,90	+154,37
	Volatilité					+13,98	+14,88	+16,45	+18,46
Ecart/indice		-2,94	+0,57	-1,51	-2,44	-4,53	-9,23	-19,11	-33,33

Performances nettes calendaires (%)



Code Bloomberg : Néant
Type de part : Capitalisation
Forme juridique : FCPE
Classification / Stratégie : Actions de pays de la zone Euro
Dépositaire : CACEIS BANK
Devise de la part : EUR
Valorisation : Quotidienne
Date de création : 17/03/2010
Eligible PEA-PME : NON
Eligible PEA : NON
Indicateur de référence : FCI EMU 50 / À PARTIR DU 29/12/2023

OPCVM : Non
Règlement/Livraison : J+1
Délai de notification : 09h00
Frais de gestion directs maximum : 0,40%
Commission de surperformance : Néant
Commission de souscription acquise : Néant
Commission de souscription non acquise : 1,50%
Commission de rachat acquise : Néant
Commission de rachat non acquise : Néant

(1) Fonds ISR selon la méthodologie ECOFI. (2) Les références à un label ou à une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. (3) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (4) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. (6) L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque plus élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section «Principaux risques» du Prospectus. (5) En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds est de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur dans lequel l'émetteur concerné opère. Il existe un risque qu'Ecofi évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.

Commentaire de gestion

Bien que des propositions visant à la résolution du conflit en Iran aient été formulées, les négociations n'ont pas encore abouti. En zone Euro, l'inflation continue de suivre la hausse des prix de l'énergie, bien que celle-ci se soit atténuée en mai. Parallèlement, les données continuent de pointer vers une dégradation de l'activité. Aux Etats-Unis, l'économie se montre relativement plus résiliente, mais l'inflation s'y est aussi raffermie. C'est dans ce contexte que la BCE et la Fed se réuniront mi-juin. Les actions ont progressé de 4,1% en zone Euro et de 5,3% en \$ aux Etats-Unis. Le 10 ans américain est passé de 4,37% fin avril à 4,44% fin mai ; de 3,04% à 2,94% pour le 10 ans allemand. Ecofi Smart Transition enregistre une hausse de 3,88% contre une hausse de 3,38% pour son indice de référence. Sur le mois, les secteurs de la Technologie (+2,38%) et des Financières (+1,06%) sont les principaux contributeurs à la performance du fonds. L'essentiel de notre surperformance provient de la sélection de valeurs dans les secteurs de l'Industrie (+0,26%) et de la Technologie (+0,27%), cette dernière étant légèrement pénalisée par l'allocation (-0,14%). Sur la dernière année, la tracking error vis-à-vis de son indice s'établit à 1,76%.

Principales lignes en portefeuille

ASML HOLDING	9,37%
BANCO SANTANDER	4,40%
SIEMENS	3,66%
IBERDROLA	3,29%
SCHNEIDER ELECTRIC_SE	3,26%
ALLIANZ	3,05%
NORDEA BANK ABP	2,95%
BNP PARIBAS	2,92%
INFINEON TECHNOLOGIES N	2,82%
SAP SE	2,77%

Principaux mouvements du mois

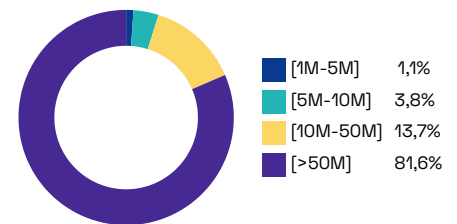
Achats/renforcements

NORDEA BANK ABP
SBM OFFSHORE
LEGRAND
INFINEON TECHNOLOGIES N

Ventes / Allègements

D'ITEREN GROUP
SOCIETE GENERALE
AIXTRON
LEONARDO

Répartition par capitalisation du portefeuille



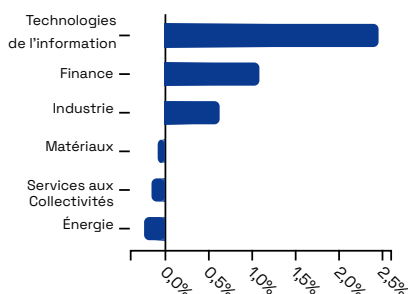
3 plus forts contributeurs

ASML HOLDING	1,17%
INFINEON TECHNOLOGIES N	0,83%
SAFRAN	0,33%

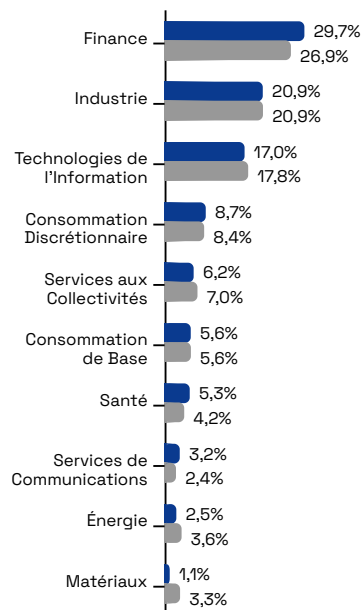
3 plus forts détracteurs

MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS	-0,30%
SIEMENS ENERGY	-0,22%
SBM OFFSHORE	-0,12%

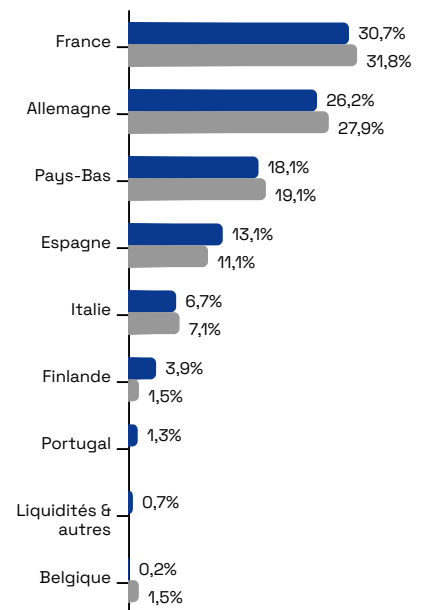
Contributeur / Détracteur sectoriels



Répartition sectorielle



Répartition géographique



Avertissement : COMMUNICATION PUBLICITAIRE - Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.



PRISME, la méthodologie propriétaire de notation extra-financière par Ecofi

Pour les entreprises, la méthodologie propriétaire PRISME repose sur 3 principes



Notation propriétaire PRISME

Notre méthodologie propriétaire de notation extra-financière est équilibrée entre les trois axes Environnemental, Social et Gouvernance.

Notre prisme d'investisseur engagé nous amène pour chacun de ces axes à surpondérer d'une part, les enjeux ESG clés propres à chaque secteur, qui influencent significativement la performance financière et la durabilité ; et d'autre part, 9 critères supplémentaires qui nous aident à distinguer les entreprises qui prennent des mesures significatives pour améliorer leur performance globale ESG.



Stratégie d'exclusions

Exclusions des paradis fiscaux
Exclusions sectorielles (armes controversées, jeux d'argent, tabac, pesticides, huile de palme, charbon, pétrole, gaz et énergies fossiles non conventionnelles).



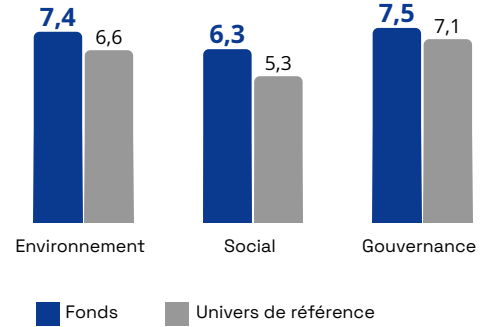
Analyse des controverses

Évaluation des controverses en fonction de leur impact et sur la base de 3 critères (gravité, fréquence, réaction de l'entreprise), avec une surpondération des critères de gravité et de réaction.

Note PRISME



Notation des axes ESG (/10)



CA aligné avec la taxonomie verte UE (% pondéré)



Taux de couverture CA aligné avec la taxonomie verte UE (% pondéré)



Indicateurs d'impact ESG

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble de valeurs de l'univers pondérées en fonction de leur valeur d'entreprise.

Emissions de gaz à effet de serre

Intensité carbone

Unité : T CO₂ eq/M€ CA



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 100%
Intensité carbone par million d'euros investi : 33 CO₂/M€ investi

Empreinte carbone du portefeuille

294 Tonnes équivalent CO₂

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 100%

Sources : MSCI Solutions, Ecofi

Alignement avec le scénario 1,5°C



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 91%

Sources : ISS ESG, Ecofi

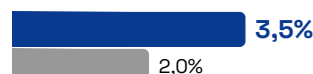
Différence salariale Homme / Femme



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 95% / 91%

Source : MSCI Solutions, Ecofi

Variation d'effectifs



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 95%

Sources : MSCI Solutions, Ecofi

Partage de la valeur économique

Rémunération relative du travail

Masse salariale/EBITDA



Rémunération relative des actionnaires

Dividendes/EBITDA



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 91%

Sources : Thomson Reuters, Ecofi

Responsabilité fiscale

Taux d'impôt effectif moyen

Fonds 24%

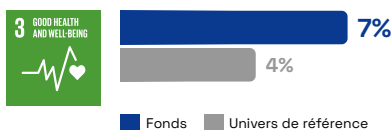


Taux d'impôt effectif moyen

Univers 24%

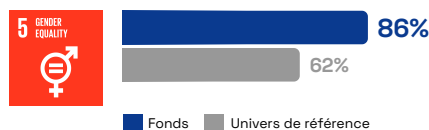
Alignement avec les Objectifs de Développement Durable

Bonne santé et Bien-être



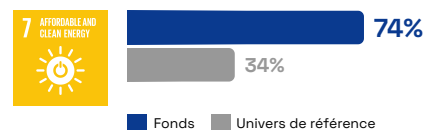
Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

Egalité entre les sexes



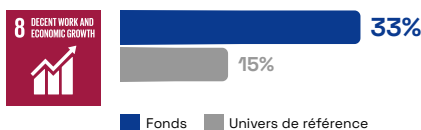
Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

Energie propre et d'un coût abordable



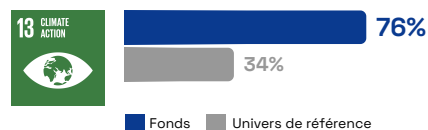
Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

Travail décent et croissance économique



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : <https://www.ecofi.fr/informations-isr>

Avertissement : COMMUNICATION PUBLICITAIRE - Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO2 (t CO2eq).

- **Scope 1** : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- **Scope 2** : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (exemple : consommation d'électricité ou de chaleur).
- **Scope 3** : autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont (fournisseurs) et à l'utilisation des biens et services en aval (clients).

• L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille. Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

• L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES (Scope 1, 2, 3) des entreprises investies par le portefeuille, rapportées à la part de la valeur d'entreprise détenue dans ces entreprises. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires. L'empreinte carbone par million d'euros investi est l'empreinte carbone du fonds rapporté à son encours total.

Différence salariale Homme / Femme

Afin de mesurer l'égalité des sexes au sein des sociétés investies, nous nous appuyons sur :

- La représentation des femmes à des postes d'encadrement, en comparant la part des femmes au niveau managérial des entreprises, pondérée par le poids au sein du portefeuille.
- L'écart de rémunération entre les sexes, calculé comme la différence entre la rémunération des hommes et des femmes, rapportée à celle des hommes, et pondéré par le poids de chaque entreprise en portefeuille. Un écart de rémunération positif indique une rémunération plus élevée pour les hommes, tandis qu'un écart de rémunération négatif montre que les femmes perçoivent un salaire supérieur. L'égalité salariale est atteinte lorsque l'écart est nul.
- Le calcul ne prend en compte ni les titres d'états, ni les émissions solidaires.

Alignement avec les ODD

Ecofi calcule l'alignement des portefeuilles avec les ODD à travers une analyse complète de chaque société investie : cette analyse ne se limite pas aux produits conçus par les sociétés mais intègre également la qualité des politiques ESG internes et leur implication dans des controverses et dans les secteurs sensibles, qui peuvent générer un impact négatif sur les ODD mêmes.

Pour ce niveau d'analyse, Ecofi utilise les données fournies par la recherche de MSCI ESG Research.

La méthodologie calcule 2 notations pour chacun des 17 ODD pour chaque société : l'alignement des produits et l'alignement opérationnel.

- L'alignement des produits prend en compte les produits des sociétés, en termes de CA alignés avec les 17 ODD, et l'implication dans des secteurs sensibles. Cette dimension donne 5 résultats possibles (fortement aligné, aligné, neutre, désaligné, fortement désaligné)
- L'alignement opérationnel considère la note ESG (exclusivement avec les critères concernés par les ODD) et l'implication dans des controverses. Cette dimension donne 5 résultats possibles (fortement aligné, aligné, neutre, désaligné, fortement désaligné).

Ecofi considère une société comme alignée avec un ODD si elle a un alignement des produits fortement aligné ou aligné et concomitamment un alignement opérationnel fortement aligné ou aligné.

Alignement avec le scénario 1,5°C

L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario SDS est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario SDS, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Énergie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Variation d'effectifs

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Partage de la valeur économique

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Responsabilité fiscale

Une fiscalité responsable des entreprises favorise une économie durable, réduit les inégalités et soutient une croissance inclusive en permettant aux gouvernements de financer des programmes sociaux et environnementaux. À l'inverse, l'évitement fiscal a un coût social élevé, affaiblissant le développement des infrastructures et des politiques publiques. Il est donc essentiel que les entreprises paient leur juste part d'impôt.

Ecofi suit, en ce sens, un indicateur clé : le taux d'impôt effectif moyen, qui évalue la moyenne des taux d'imposition des entreprises sur cinq ans. Un taux supérieur à notre univers de référence indique un meilleur engagement fiscal.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise, sans tenir compte des titres d'État et des émissions solidaires.